

Savoir réagir face à une situation d'accident en mettant en œuvre des gestes de secours permettant d'éviter l'aggravation de l'état de la victime dans l'attente des services de secours.

Participer à la mise en œuvre des actions de prévention au profit de la santé et sécurité au travail au sein de son entreprise tout en respectant l'organisation de celle-ci.

**Cette formation répond à certaines exigences du code du travail et est également conforme au programme de l'INRS.**

## LA FORMATION

### Prérequis

Formation ouverte à tous sans prérequis

### Objectifs de la formation

- Être capable de porter secours à une personne victime d'un malaise ou d'un accident dans l'attente des secours en respectant le protocole de l'établissement.
- Être capable de contribuer à la mise en place d'action de prévention en respectant l'organisation interne de l'entreprise

### Durée

14 heures

### Public

Tout public

**Tarif inter :** 200 € Net de taxes

**Tarif intra :** sur devis

### Organisation

Formation en groupe de 4 à 10 stagiaires

## LE PROGRAMME

### Être capable d'intervenir face à une situation d'accident

- Situer le cadre juridique de son intervention (en entreprise, hors entreprise, en situation d'intervention)
- Réaliser une protection adaptée :
  - Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
  - Reconnaître les dangers persistants qui menacent la victime
  - Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime au danger sans s'exposer
- Examiner la (les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie :
  - Reconnaître les signes indiquant que la vie de la victime est menacée
  - Associer aux signes décelés le résultat à atteindre
- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise :
  - Définir les éléments du message d'alerte
  - Identifier qui alerter dans l'organisation des secours
  - Choisir la personne la plus apte pour déclencher l'alerte
  - Secourir la (les) victime(s) de manière appropriée (face à un saignement abondant, à un étouffement, à une personne qui ne répond pas et qui ne respire pas, à une personne qui ne répond pas et qui respire, à une personne qui se plaint de malaise, de brûlures, d'une douleur empêchant d'effectuer certains mouvements, d'une plaie qui ne saigne pas abondamment)
  - Déterminer l'action à effectuer en fonction de l'état de la victime
  - Mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée
  - Vérifier l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime

### Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise :
  - Connaître les notions de base en matière de prévention

- Situer le Sauveteur Secouriste du Travail en tant qu'acteur de la prévention
  - Mettre en œuvre ses compétences en matière de protection au profit d'actions de prévention :
    - Repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail
    - Supprimer ou réduire ou contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses
  - Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la (des) situation(s) dangereuse(s) repérée(s) :
    - Identifier qui informer en fonction de l'organisation des secours
- Définir les différents éléments, les transmettre à la personne identifiée et rendre compte sur les actions éventuellement mises en œuvre

## ▪ LES MODALITES ET DELAIS D'ACCES

### - Modalités :

Formation 100% en présentiel réalisée au sein de la CCI du Pays d'Arles. Cette formation peut être réalisée en inter ou en intra-entreprise.

### - Délais :

- Pour les formations planifiées, se reporter au planning prévisionnel de formation
- Pour les formations à la demande, délai d'accès sous 15 jours après la première prise de contact
- Mise en place de la formation dans un délai d'un mois maximum

## ▪ ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- L'ensemble de nos locaux est adapté aux personnes en situation de handicap
- Un accompagnement spécifique est possible après étude avec notre référent handicap

## ▪ LES MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES MOBILISES

- La formation alterne des temps d'explication sous forme d'exposé et d'échanges avec vidéos-projections et des temps de mise en situation pratiques
- La formation se déroule dans une salle équipée d'un vidéo projecteur, d'un tableau blanc et de matériels pédagogiques SST adaptés à la formation

## ▪ LES MODALITES D'EVALUATION ET DE CERTIFICATION

- Tout au long, un contrôle des connaissances est réalisé au travers de cas pratiques afin d'évaluer la progression de l'apprenant et ses éventuelles difficultés
- Epreuves de certification dans le respect des modalités d'évaluations et des fiches individuelles de certifications de l'INRS : mises en situation pratique et questionnement

## ▪ SUITE DE PARCOURS POSSIBLE ET DEBOUCHES

Possibilité de compléter votre parcours avec les formations suivantes :

- Maintien et actualisation des compétences du SST tous les 24 mois
- SSIAP 1
- Habilitation électrique

## ▪ LES CONTACTS

**Responsable Pédagogique :** Karine RICART

**Assistants Administratives et Commerciales :** Karinne BOUSQUET - Solen Le GOISTRE – Sandrine TIXIER

**Référentes Handicap :** Karinne BOUSQUET - Solen Le GOISTRE

**Contact :** @ : [formation@arles.cci.fr](mailto:formation@arles.cci.fr) – Tél. : 04.90.99.08.08